

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 10 novembre 2008, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale – administration et législation, Joëlle Rancourt.

Absents : Denise Dubois et Éric Poiré.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2008-11-200

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 106 879,76 \$;
 - b) Chèques de paie du mois d'octobre 2008 :
 - Paie du 7 octobre 2008 au montant de 23 145,15 \$;
 - Paie du 21 octobre 2008 au montant de 19 616,15 \$;
4. Lots intramunicipaux – M. Christian Léveillé;
 - a) Travaux de reboisement d'arbres hybrides;
 - b) Coût pour le suivi du manuel et le service technique;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2008;
7. Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout;
8. Prêt 06-070 :
 - a) Adjudication de l'émission;
 - b) Modalité de l'émission;
9. Demande d'adhésion de six (6) municipalités à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
10. Adoption du règlement No 08-112 abrogeant le règlement No 02-001 déterminant les jours et heures des séances du conseil;
11. Représentant de la Ville de Macamic :
 - a) Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
 - b) Comité intermunicipal de la gestion des déchets (secteur Colombourg);
12. Service en eau potable – Monsieur Aurèle Neveu;
13. Plan de sécurité civile;
14. Augmentation des salaires pour l'année 2009;
15. Brunch des bénévoles;
16. Questions diverses :
 - a) Maison St-André;
17. Période de questions;
18. Information du directeur général;
19. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 12, 13, 15, 16a) et 18 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2008-11-201

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 106 879,76 \$;
- b) Chèques de paie du mois d'octobre 2008 :
 - Paie du 7 octobre 2008 au montant de 23 145,15 \$;
 - Paie du 21 octobre 2008 au montant de 19 616,15 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Lots intramunicipaux – M. Christian Léveillé :**

2008-11-202

a) **TRAVAUX DE REBOISEMENT DE PEUPLIERS HYBRIDES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le reboisement additionnel de +/- 660 plants de peupliers hybrides par la Sylviculture Lavérendrye inc. sur les lots épars numéro 54 et 55 du Rang 1, Canton La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-203

b) **SERVICE TECHNIQUE ET SUIVI DU MANUEL**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 2 600 \$ à la Sylviculture Lavérendrye inc. pour le suivi du manuel d'aménagement forestier, et ce, exceptionnellement étant donné le contexte pour les services techniques reliés au dossier des lots intramunicipaux jusqu'au 31 décembre 2008.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée d'octobre 2008**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'octobre 2008.

2008-11-204

7. **ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout préparé par Stavibel en date du 17 octobre 2008.

Adoptée à l'unanimité.

8. **PRÊT NO 06-070 :**

2008-11-205

a) **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 250 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-070, au prix de 98,05300, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

10 200 \$	3,50000 %	2009
10 700 \$	3,60000 %	2010
11 400 \$	4,10000 %	2011
11 900 \$	4,40000 %	2012
305 800 \$	4,85000 %	2013

QUE : Les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-206

b) **MODALITÉ DE L'ÉMISSION**

Attendu que la Ville de Macamic se propose d'emprunter par billets un montant total de 350 000 \$, en vertu du règlement d'emprunt

numéro 06-070;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu unanimement :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE : Les intérêts seront datés du 18 novembre 2008;

QUE : Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- | | |
|----|-----------------------------|
| 1. | 10 200 \$ |
| 2. | 10 700 \$ |
| 3. | 11 400 \$ |
| 4. | 11 900 \$ |
| 5. | 12 600 \$ (à payer en 2013) |
| 5. | 293 200 \$ (à renouveler) |

QUE : Pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2014 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 06-070, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-207

9. **DEMANDE D'ADHÉSION DE SIX (6) MUNICIPALITÉS À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'adhésion des municipalités de Clermont, Tachereau, Chazel, Sainte-Hélène de Mancebourg, Authier et Dupuy à la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-208

10. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 08-112 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 02-001**

ATTENDU que l'établissement du calendrier des séances du conseil est établi par résolution du conseil avant le début de chaque année civile (art. 319 de la L.C.V.) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin, que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1.

Le présent règlement abroge le règlement No 02-001 ayant été approuvé le 8 avril 2002 pour déterminer les jours et heures des séances ordinaires du conseil.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Représentant de la Ville de Macamic :**

2008-11-209

a) **REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le conseiller Daniel Paquette soit délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon et que le conseiller Rock Morin soit nommé substitut.

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-210

b) **REPRÉSENTANT AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA GESTION DES DÉCHETS (SECTEUR COLOMBOURG)**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le conseiller Daniel Paquette soit délégué pour siéger au sein du conseil d'administration du Comité intermunicipal de

la gestion des déchets (secteur Colombourg) et que le conseiller Yvan Verville soit nommé substitut.

Adoptée à l'unanimité.

2008-11-211

14. **AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2009**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU= : Une augmentation de salaire pour les employés soit fixée à 2,75 % pour l'année 2009.

L=augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard, soient autorisés à signer les annexes au contrat de travail des employés permanents.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Période de questions**

Monsieur Aldée Beaulieu informe les membres du conseil de l'évolution des travaux concernant les locaux du Club de l'Âge d'Or et de celui des Fermières.

2008-11-212

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et unanimement résolu d'ajourner l'assemblée au 24 novembre 2008. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire